

EMPLACEMENT RESIDENTIEL LOISIR MOBIL-HOME

(sur contrat, engagement sur 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2024)

TARIFS TTC en euros 2024 * (taux de TVA en vigueur 10%)

MODE DE REGLEMENT	PARCELLE < 110m ²	PARCELLE < 130m ²	PARCELLE < 150m ²	DATE DE REGLEMENT
AU MOIS	172	190	208	en début de mois par prélèvement automatique
AU TRIMESTRE	516	570	624	au 1er janvier au 1er avril au 1er juillet au 1er octobre
AU SEMESTRE	1032	1140	1248	au 1er janvier au 1er juillet
A L'ANNEE	2064	2280	2496	en début d'année

Frais complémentaires

- ♦ Eau : 5,40 €/m³
- ♦ Electricité : 0,70 €/kw
- ♦ Remise 15 % sur la 2ème parcelle (1 seul hébergement en tout)

Frais de gestion :

- ♦ Règlement à l'année: 0 €
- ♦ Règlement au semestre: 12 €
- ♦ Règlement au trimestre : 18 €
- ♦ Règlement au mois ou autres: 25 €

* Tarifs sur la base du nombre de couchages par hébergement.

Ces tarifs peuvent évoluer en fonction des contraintes économiques et de la politique commerciale